

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration de l'Université Polytechnique Hauts – De
– France
Séance du 23 octobre 2025**

Étaient présents ou représentés :

Président du conseil d'administration	ARTIBA Abdelhakim
Personnalités extérieures :	GONDY Elisabeth LAMAC Sébastien
Collège A des professeurs des universités	ALBERT MERCIER Cyrille DUBAR Laurent DUQUENNOY Marc FERGOMBE Amos LAGAE Véronique
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	BOCQUET Michael MAATI Christine MASSA TURPIN Isabelle RAHMOUN Jamila SZENDE Lise
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	HOUVENAGHEL Stephan URBANIAK Rodolphe OUJLAKH Bahéra VANPOUILLE Caroline
Collège des Usagers	MONTURY Claire
Membres de droit	Monsieur le représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Lille Monsieur le Directeur général des services Madame l'agent comptable
Membres invités	HARMAND Souad , Vice présidente du conseil d'administration HUFTIER Arnaud, Vice-président du conseil d'administration PETIT Dorian, Vice-président du conseil de la formation, Jean-Christophe POPIEUL, Directeur de l'INSA HdF, VARAGO Manuel, pour compte rendu
Ont donné pouvoir	DUBOIS Philippe à FERGOMBE Amos VERHEYDE François à RAHMOUN Jamila SAYDON Laurence à MAATI Christine ENJALBERT Simon à MASSA TURPIN Isabelle SEGALA Solange à LAGAE Véronique OLIVEIRA Katia à DUBAR Laurent
excusés	SEGALA DE CORBONNIERES Solange ENJALBERT Simon VERHEYDE François DUBOIS Philippe SAYDON Laurence

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14 H 00.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14h10,

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

Monsieur le Président présente le relevé de décisions de la séance du 3 juillet 2025.

En l'absence de remarques, le relevé de décisions est adopté à l'unanimité des voix.

Pour :24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

pré-configuration école de design

Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts de France ;

Le conseil d'administration examine un projet de création pour la rentrée 2026 d'une École de Design pour l'industrie en vue de former des designers globaux pour l'industrie du futur sur tous les champs de la chaîne de valeur de l'industrie.

L'établissement s'appuie sur le diplôme mis en place à l'université Cergy-Paris enregistré au Registre National des Certifications Professionnelles et conférant le grade de master.

La formation envisagée dénommée « Designer Global pour l'industrie » est d'une durée de 5 ans en synergie avec les acteurs du territoire et sur le modèle de l'alternance. Les trois premières années sont consacrés aux enseignements fondamentaux, pratiques, techniques, méthodologiques, culturels. Les deux dernières années sont organisées en alternance. Un stage est prévu en première et deuxième année, et une mobilité en troisième année.

Le contenu de la formation s'appuie sur 7 piliers dans un objectif « polytechnique » :

- Se Cultiver / Penser / Écrire
- Représenter
- Faire / Expérimenter
- Créer / Résoudre / Collaborer
- Observer / Comprendre
- Comprendre les organisations humaines
- Se professionnaliser

Le modèle économique favorise le développement des ressources propres.

L'accès à la formation s'effectue sur un mode hybride payant et, pour les étudiants boursiers, sur un dispositif dégressif d'exonération sur les trois premières années.

Les effectifs attendus à l'ouverture sont de deux groupes en première année et un groupe en quatrième année (cible 21 étudiants par groupe).

L'objectif de développement est de deux groupes par année (cible 200 étudiants).

Les actions à venir vont s'orienter vers la définition de l'identité, de l'ingénierie pédagogique, de la stratégie de communication et de la structure statutaire de l'École en cohérence avec le grand établissement.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité adopte les principes de création d'une école de Design au sein de l'établissement.

Pour :24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

tarif d'inscription à l'école de design

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts de France ;

Le tarif pour l'inscription aux formations d'établissement de « Designer Global pour l'industrie » est fixé à 4 900 euros par étudiant. Ce tarif est annuel. Il est fixé pour la durée du cycle.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité fixe le tarif d'inscription à 4 900 euros.

Pour :24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

statuts service commun interuniversitaire Pole SMART

Vu l'article L.714-2 du code de l'éducation ;

Monsieur le Directeur du service présente au conseil le projet de refonte des statuts du service commun interuniversitaire rendu nécessaire par les changements statutaires des établissements membres.

Le conseil d'administration se prononce sur les statuts du service commun interuniversitaire dénommé « Pole S MART » créé avec les établissements d'enseignements supérieurs suivants : l'Université de Lille, Centrale Lille Institut, l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers, l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité créé le service commun interuniversitaire et adopte les statuts selon l'annexe à la présente délibération.

Pour :24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Budget Rectificatif n°3 2025

Monsieur le Directeur des affaires financières présente le projet de budget rectificatif pour l'exercice 2025.

Les prévisions de recettes sont en baisse de - 117 986 euros en raison de la baisse des prévisions d'encaissement pour les contrats de recherche et les contrats hors recherche.

Malgré tout, un complément de dotation Etat a été opéré pour un montant de + 432 337 euros pour la mise en œuvre de la Loi pour la Recherche et l'allocation de nouveaux crédits de masse salariale à cet effet.

En synthèse, le budget rectificatif est caractérisé par les éléments suivants :

Une hausse du résultat prévisionnel + 587 564 euros ;

Une augmentation de la Capacité autofinancement + 587 564 euros ;

Un apport au Fond de roulement de + 6 301 714 euros;

Un ratio DIZAMBOURG encore amélioré à 79,81% ;

Un déficit du solde budgétaire diminuant de 6 301 714€ pour se fixer à - 11 467 153 euros ;

un niveau de trésorerie 2025 fixé à 20 619 322 € soit environ 65 jours de fonctionnement,

Ces indicateurs de soutenabilité financière sont positifs mais il faut prendre garde aux projets pluriannuels déjà engagés pouvant faire tendre à des niveaux en-dessous des seuils d'alerte.

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

1 086 ETPT sous plafond législatif et 130 ETPT hors plafond d'emplois législatif

130 185 104 € d'autorisations d'engagement dont :

91 742 431 € en personnel
22 405 692 € de fonctionnement
16 036 981 € en investissement

133 875 667 € en crédit de paiement, dont

91 742 431 € en personnel
22 322 491 € de fonctionnement
19 810 745 € en investissement

122 408 514 € en prévision de recettes

-11 467 153 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

-13 811 539,80 € de variation de trésorerie

-1 842 918 € de résultat patrimonial

2 083 682 € de capacité d'autofinancement

-6 212 858 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, et pour le budget annexe immobilier, le budget principal et le budget agrégé, les tableaux des autorisations budgétaires, des opérations pluriannuelles, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, sont annexés à la présente délibération.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité adopte le budget rectificatif n° 3.

Pour :24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

accréditation 2026

Le conseil d'administration examine l'accréditation des formations de l'établissement applicable à compter de la rentrée 2026.

Une évolution notable est observée sur la diminution des mentions (moins 13 mentions).

Cependant, la soutenabilité financière n'a pas suivi la même baisse. L'offre de formation devra s'adapter de façon dynamique en cours d'accréditation, surtout avec la baisse démographique annoncée.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité adopte l'accréditation des formations pour la rentrée 2026 en mentions et parcours selon le document annexé à la présente délibération, sous réserve de la soutenabilité financière des formations de l'Institut des Transversalités, des Sports et de la Santé.

Pour :24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

convention d'objectifs et de moyens UPHF INSA (avenant)

La convention d'objectifs et de moyens avec l'établissement composante INSA Hauts de France est prolongée pour une année (2025) afin de prendre en compte des flux financiers entre les deux établissements.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité approuve l'avenant n° 2 et l'annexe financière selon le document joint à la présente délibération.

Pour :24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

avenant à la convention de financement Bâtiment Carpeaux

Le conseil d'administration se prononce sur un avenant à la convention de financement de travaux du bâtiment Carpeaux avec l'INSA Hauts de France, en raison de la redéfinition du projet initial.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité approuve l'avenant selon le document annexé à la présente délibération.

Pour :24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

convention de financement travaux-bâtiment Claudin Lejeune

Le conseil d'administration se prononce sur une convention de financement avec l'INSA Hauts de France ayant pour objet la participation de l'INSA à la rénovation du bâtiment Claudin Lejeune 3.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité approuve la convention annexée à la présente délibération.

Pour :24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

tarifs du Master Mesures et Modélisation des Mouvements Humains(3MH)

Le parcours 'Mesures et Modélisations des Mouvements Humains' en formation continue vise à former des professionnels médicaux ou paramédicaux. La formation est désormais opérée par l'Institut des Transversalités, des Sports et de la Santé en lieu et place de l'INSA HdF.

Le domaine de formation étant l'analyse des mouvements humains, les connaissances et savoirs enseignés concernent la méthodologie de la recherche, l'utilisation des outils de capture du mouvement ainsi que les outils de traitement du signal et les outils statistiques associés.

Le volume horaire d'enseignement en 1ère année est de 528 heures.

Le volume horaire d'enseignement en 2ème année est de 378 heures.

Le conseil se prononce sur un tarif forfaitaire compte-tenu du format d'enseignement en formation continue en distanciel.

Le niveau de référence de la prestation pour un apprenant est de 4 075 €.

Le niveau minimal est fixé à 3 260 €.

Le niveau maximal est fixé à 5 705 €.

Le tarif est applicable au 01/09/2025.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité adopte les tarifs du Master Modélisation des Mouvements Humains.

Pour :24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Revalorisation IFSE - Catégorie C

Monsieur le Président présente le nouveau régime indemnitaire applicable au 1er janvier 2025 pour les agents de catégorie C, en application des directives ministérielles et de la dotation spécifique allouée de 31 000 euros.
En cours d'année 2026, un travail sera fait pour maintenir un écart indemnitaire significatif avec les agents de catégorie B.

décision

Le conseil d'administration à la majorité adopte le régime indemnitaire selon le tableau annexé à la présente délibération.

Pour :24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Campagne d'emplois-personnels enseignants du second degré

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-président délégué aux ressources humaines.
Il présente la campagne d'emploi pour les personnels enseignants du second degré pour l'année 2026.
Au sujet de l'enseignement de l'allemand, la baisse du recrutement de personnels permanent correspond à la baisse des effectifs ; mais des vacataires d'enseignement assureront les enseignements nécessaires. L'établissement suit les recommandations du Ministère.

A propos de l'INSA Hdf, monsieur le Vice-président délégué aux ressources humaines précise que l'UPHF a transféré deux supports de second degré dans l'objectif du transfert définitif des postes à l'INSA en cours depuis la mise en place de l'Université polytechnique.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité adopte la campagne d'emploi selon le tableau annexé à la présente délibération.

Pour :24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Délégation de pouvoir consentie au Président relative à la fixation de tarifs des actions sociales et culturelles offertes aux étudiants

Le conseil d'administration délègue ses compétences au Président afin de fixer des tarifs de vente aux étudiants de prestations de nature culturelle, sportive ou évènementielle financées par la Contribution Vie de l'Etudiant et de Campus et organisées par l'établissement ou opérées par un prestataire tiers.

Le Président rend compte une fois par semestre des actes pris en application de la présente délégation.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité délègue sa compétence au Président. Ces dispositions s'appliquent à compter de la publication de la présente délibération. La délibération du 13 février 2020 est abrogée.

Pour :24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Délégation de pouvoir consentie au Président relative à la fixation de tarifs des actions culturelles

Le conseil d'administration délègue ses compétences au Président afin de fixer des tarifs de vente de prestations de nature culturelle organisées par l'établissement ou opérées par un prestataire tiers.

Le Président rend compte une fois par semestre des actes pris en application de la présente délégation.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité délègue sa compétence au Président.

Pour :24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 16h30,

Le 17 novembre 2025

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

